

Synthèse des travaux du GT gouvernance

Le GT Gouvernance a réuni des permanents des deux laboratoires au cours de cinq séances. Son travail s'est effectué en coordination avec le GT Sciences. Il a permis de faire émerger les éléments suivants :

1) La direction de l'unité sera assurée par un DU et un DU adjoint – chacun étant issu d'un des deux sites. Les DU pourront nommer des chargés de missions sur des aspects spécifiques.

La question d'avoir un secrétaire général ou un administrateur dans la nouvelle unité n'a pas été réglée.

2) L'unité est organisée en cinq départements scientifiques et en unités de services. Les membres de la direction ne peuvent pas être responsables de département. La direction et les cinq responsables de département, avec les chargés de mission qui ne seraient pas déjà responsables de département, constituent avec la direction un directoire. Les missions du directoire sont à définir.

3) Les départements organiseront des conseils d'orientation scientifique (COS). Des COS impliquant tout ou partie de plusieurs départements pourront également être organisés. Les COS réunissent tous les membres A et B HDR.

4) Chaque département est structuré en équipes. La quasi-totalité des équipes émergent dans un département unique. Les responsables de département ne peuvent pas être responsables d'équipe.

La direction, les responsables de département et les responsables d'équipe constituent le Conseil scientifique du laboratoire. Son rôle est à définir.

5) Le Conseil de Laboratoire est défini de manière conforme aux statuts du CNRS. Outre les directives imposées, une attention particulière sera portée à la représentation des personnels, en tenant compte des différents statuts et des différentes tutelles auxquelles ces personnels appartiennent.

6) Des commissions seront formées afin d'examiner de manière spécifique les problèmes liés aux matériels informatiques, aux locaux. Ces commissions sont directement rattachées à la direction. Elles chercheront à assurer une représentation satisfaisante pour les différentes composantes du laboratoire.

7) Une commission spécifique pour les doctorants sera également nommée, qui comprendra des doctorants et des personnels permanents du laboratoire. Son objectif est d'apporter de manière informelle une écoute, et éventuellement de proposer une assistance aux doctorants et aux encadrants afin que les thèses se déroulent dans les meilleures conditions. Elle est indépendante de la direction et agit en relais avec l'école doctorale.

8) La gestion des finances sera assurée dans un souci d'assurer une certaine équité dans le laboratoire, et notamment de soutenir des recherches fondamentales de haut niveau pour lesquelles des financements contractuels sont difficiles à obtenir.

9) La question de la ZRR devra être traitée.

*Le texte ci-joint est une **ébauche** de règlement intérieur reprenant les points ci-dessus, et basé sur le modèle de règlement intérieur du CNRS. Il devra donc être affiné et précisé dans les mois qui viennent.*